

Accusé de réception en préfecture / 087-24871935-20230316-DEL-10-2023-DE Date de télétransmission : 14/04/2023 Date de réception préfecture : 14/04/2023

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 16 mars 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 9 mars 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	9	30	30	1

Pour	Contre	Abstention	
30	0	0	

Membres présents: BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, GLANGEAU Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : LECOMTE Jean-Luc

Membres ayant donné pouvoir: ANOMAN Matthieu à THEYS Michel, BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SUDRON Frédéric, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à BRUN Patrick, LOURADOUR Patricia à CHABANAT Christine.

Membres excusés: BOUR Coline, COUPET Georges.

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

## **FINANCES**

## Délibération n° 10-2023 : Compte Administratif 2022 - Budget annexe Petite Enfance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Madame La Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire qu'elle ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif du Budget Annexe Petite Enfance.

Monsieur POURCHET est désigné comme Président pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture 087-248719353-20230316-DEL-10-2023-DE Date de télétransmission : 14/04/2023 Date de réception préfecture : 14/04/2023

Madame LENOBLE, Vice-présidente en charges des Finances, précise aux membres du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Petite Enfance, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	548 524,76 €	548 515,00 €	2 874,00 €	12 219,37 €	551 398,76 €	560 734,37 €
Résultats de clôture	17.	-9,76 €		9 345,37 €	0,00 €	9 335,61 €
Résultats reportés		0,00 €	7 938,45 €	0.00 €	7 938,45 €	0,00€
TOTAUX	548 524,76 €	548 515,00 €	10 812,45 €	12 219.37 €	559 337,21 €	560 734,37 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	548 524,76 €	548 515,00 €	10 812,45 €	12 219,37 €	559 337,21 €	560 734.37 €
RESULTATS DEFINITIFS	SECT OF THE SHE	-9,76 €	I government	1 406,92 €	111111111111111111111111111111111111111	1 397,16 €

Madame LENOBLE précise que le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Petite Enfance tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2022 du Budget annexe Petite Enfance établi par Monsieur le Trésorier de Saint Léonard.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ADOPTER le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Petite Enfance;
- ARRETER les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures des membres présents.

> Pour extrait conforme. A Eymoutiers, le 29 mars 2023

> > La Présidente, Mélanie PLAZANE

des Portes de Vassivière

5, rue de la Liberté

87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 1 7 AVR. 2023

1 7 AVR. 202